

d'action relatif au processus de réglementation qui prévoit notamment que: "Tous les ministères et organismes devront consulter la population au sujet des politiques, des objectifs, des règles et des méthodes de réglementation, ainsi que des modalités de mise en oeuvre et d'observance des programmes".

Pour conclure, Bell Canada voudrait remercier le comité législatif de lui avoir donné la possibilité d'exprimer son point de vue sur le projet de loi C-4. Pour les raisons énoncées précédemment, Bell Canada croit que si le projet de loi C-4 devait être adopté, il faudrait le modifier considérablement. La compagnie espère que ses commentaires se révéleront utiles dans les délibérations du comité sur ce projet de loi.